

me dans leur cerveau ? A quel titre M. Sax pose-t-il ici comme représentant du clergé ? Qui l'a chargé de mettre en cause ce vénérable corps par cela seul qu'il lui plaît de s'agiter et d'écrire sur les journaux ? Sur quel principe s'appuie-t-il pour être plus inviolable que les évêques dont il déclare ne pouvoir partager les idées ? A-t-il bien réfléchi qu'il fait une grave injure à ces prélats en s'ingéniant, comme tout le lui reprochent, à amoindrir l'autorité de leurs paroles ? En effet, n'assure-t-il point que les dits prélats ne peuvent avoir donné que de simples conseils à leurs diocésains, tandis qu'ils affirment, eux, qu'ils parlent au nom de la morale chrétienne qui est strictement obligatoire ?

Je suis même surpris que M. Sax, si chatouilleux à l'endroit de sa propre autorité, qui est tout-à-fait discutable, ne se soit pas aperçu qu'il manquait lui-même gravement à l'autorité en attaquant des mandements, non pas dans leurs considérants, mais dans leur partie directive, ce qui n'est aucunement permis, pas même à l'égard d'évêques à la juridiction desquels l'on n'est pas soumis, car ils ne peuvent être réformés en cette matière que par la seule autorité de Rome.

III

CE QUE DIT LE V^e CONCILE DE QUÉBEC A PROPOS DU LIBÉRALISME CATHOLIQUE AU CANADA.

M. Sax et ceux dont il signe les écrits affirment hardiment que nos évêques ne condamnent point le parti national ou libéral. La première raison qu'ils en donnent, c'est que les Pères du Ve Concile provincial de Québec disent que " le libéralisme catholique, grâce à Dieu, est une erreur qui compte peu d'adeptes en Canada, et qu'il faut arrêter le mal dans ses commencements. "

Le joli raisonnement ! C'est magnifique, en vérité !